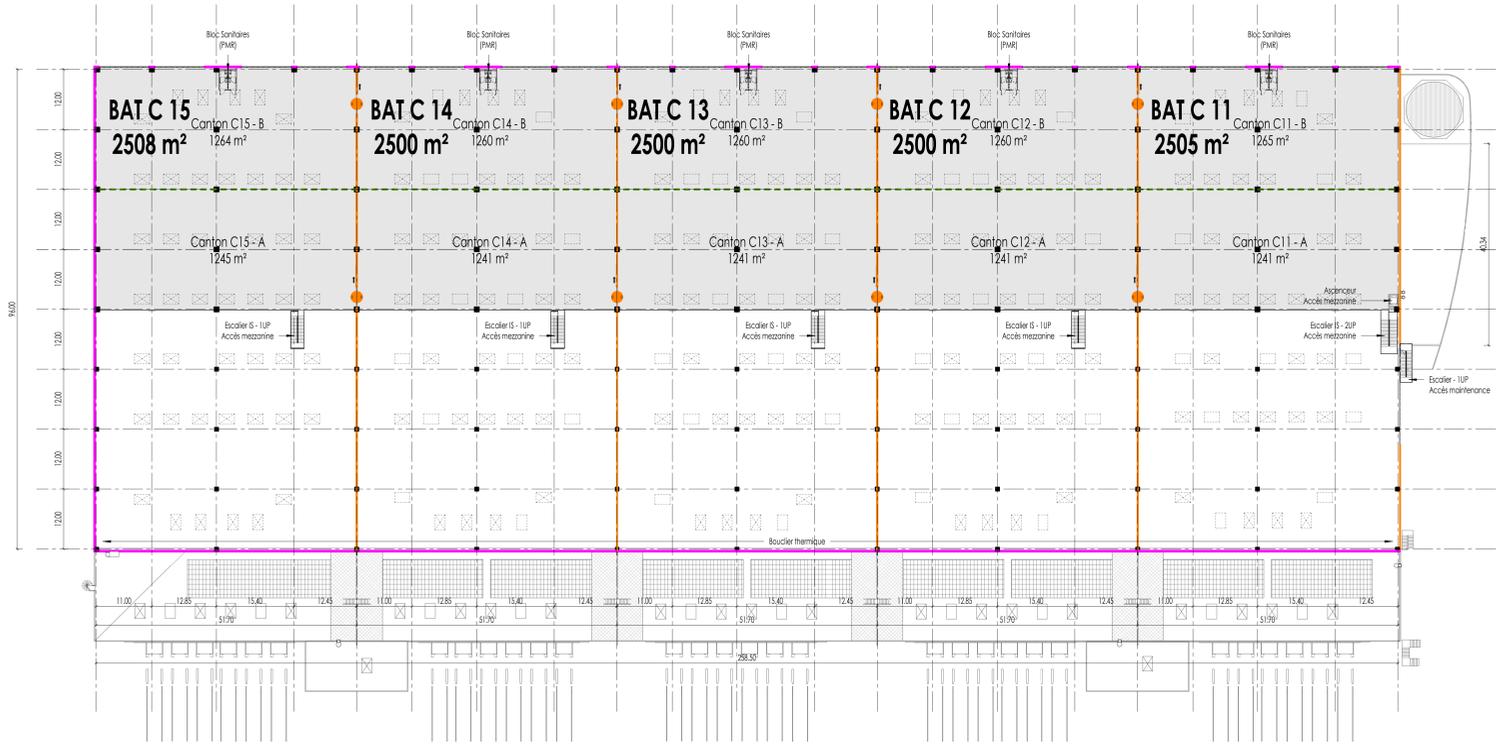


Surface plancher
Entrepôt

PLAN DE SECURITE MEZZANINES BAT C



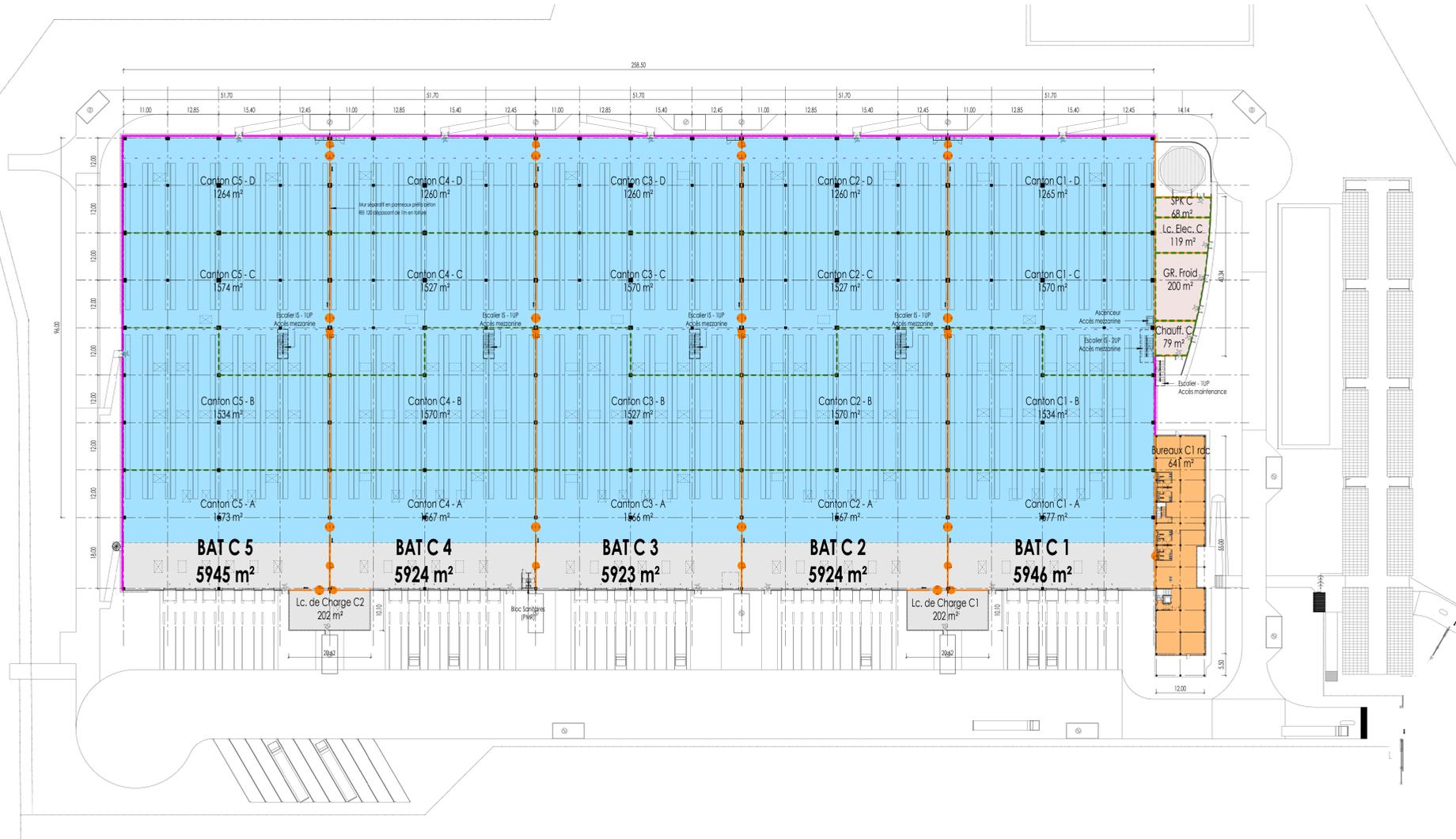
LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU
 ● PORTE CF 1h - E140
 ● PORTE CF 2h - E120
 ● PORTE CF 4h - E1240

LEGENDE DE SECURITE INCENDIE
 — Mur coupe-feu REI 60
 — Mur coupe-feu REI 120
 — Mur coupe-feu REI 240
 — Escalier thermique REI 120
 - - - - - limite de cantons de désenfumage surface < 1600 m² sq-L max < 60 m
 □ Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA issue de secours

□ Lantierneau fixe d'éclairage naturel entrepôt
 Dimensions 200 x 300 sq
 □ Lantierneau de désenfumage
 Dimensions 200 x 300 sq - SUE 442 m²
 [SUE] Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur
 Commande d'ouverture et fermeture lantierneau de désenfumage par commandes à cartouches CO₂
 □ Zone de rétention des eaux d'extinction

Surface plancher
Bureaux
Entrepôt
Locaux techniques

PLAN DE SECURITE RDC BAT C



Propriété intellectuelle.
 L'architecte s'engage à protéger les droits de propriété intellectuelle de son œuvre et à garantir l'originalité et l'unicité de son projet architectural. Toute réutilisation non autorisée de son œuvre sans son accord préalable est formellement interdite.
Responsabilité de l'architecte.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a choisie de lui confier.
Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
 Les documents plans et coupes sont établis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme soumis en préfecture. L'architecte ne peut être tenu responsable de la décision de la commission d'urbanisme.
Dossier d'appel d'offres et marchés de travaux.
 Les documents plans et coupes sont établis dans le cadre de l'appel d'offres ou marchés de travaux. L'architecte ne peut être tenu responsable de la décision de la commission d'urbanisme.
Responsabilité de l'architecte.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a choisie de lui confier.
Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
 Les documents plans et coupes sont établis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme soumis en préfecture. L'architecte ne peut être tenu responsable de la décision de la commission d'urbanisme.
Dossier d'appel d'offres et marchés de travaux.
 Les documents plans et coupes sont établis dans le cadre de l'appel d'offres ou marchés de travaux. L'architecte ne peut être tenu responsable de la décision de la commission d'urbanisme.

LE BOSQUEL A16
 PROJET DE PARC LOGISTIQUE
 80160 - LE BOSQUEL



MATRE D'OUVRAGE : L'EUROPEENNE Rue du MOULIN 92015 - PARIS T. 06 85 84 54 94	ARCHITECTE : A26 GL 165 bis, rue de VAUGRARD 75015 - PARIS T. 06 79 75 52 80
CONCEPTION-REALISATION : AXESS Grands Projets 8, rue Henri Rochefort 75017 - Paris Tel. +33 (0)1 12 99 69 33	BET ENVIRONNEMENT : SDE 827 SDE 19 bis, rue Léon Gambetta 92120 MONTCROUGE Tel. +33 (0)1 46 94 80 64
PAYSAGISTE CONCEPTEUR : P.E.A.U. NEUVE PIERRE MERIER 21, rue Néveve 80200 - SOYECCOURT Tel. +33 (0)3 25 77 46 11	BET VID : EVA Rue du MOULIN 80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES T. 02 22 52 79 49

Conception: N.BAEHR Approuvé par: S.ONSES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLANS DE SECURITE INCENDIE
BATIMENT C

ECHELLE : 1 : 500 DATE : 31/07/2023 FORMAT : A0 ANX C1
 1803 - A26-GL - ARC - PC - ENT - E